

Les archevêques de Bourges concordataires et leurs rapports avec le pouvoir

La période qui nous intéresse ce soir se nomme « Le Concordat » et s'étend du 15 juillet 1801 et le 9 décembre 1905.

Un concordat est un traité de droit international par lequel le Saint-Siège, d'une part, et un État souverain, d'autre part, règlent l'ensemble des questions concernant les institutions et les activités de l'Église catholique sur un territoire donné. Par exemple, par le concordat, conclu le 18 août 1516, le pape reconnaît l'autorité du roi sur l'Église de France.

Aux prémices de la Révolution Française, la nuit du 4 août 1789 voit l'abolition des privilèges de la Noblesse et du Clergé. Un an plus tard, la Constitution Civile du Clergé est votée. Elle réorganise complètement l'Église de France dont le clergé devient une sorte de corps de fonctionnaires nommés et rémunérés par l'Etat. Désormais, tous les ecclésiastiques doivent prêter serment à la Constitution. On imagine sans peine que la pilule est extrêmement difficile à avaler pour le clergé français, et à fortiori pour le Pape Pie VI. L'Église catholique voit son autorité complètement sabrée dans un royaume où son influence ne se dément pas depuis plusieurs siècles, son pouvoir spirituel légitimant jusque là le pouvoir temporel des rois.

Une partie importante des prêtres refuse catégoriquement de prêter le serment constitutionnel. Ces « réfractaires », dont beaucoup ont pourtant soutenu le Tiers-Etat, basculent dans le camp des anti-révolutionnaires. Et bien entendu, les révolutionnaires commencent à nourrir suspicion et haine contre ces ecclésiastiques et leurs fidèles qu'ils considèrent vite comme des traîtres à la Patrie. Les tensions commencent à s'accroître lorsque les révolutionnaires décident d'annexer les biens de l'Église et de les vendre au profit de l'Etat.

Les radicalisations successives de la Révolution et de ses meneurs se heurtent évidemment de front avec les convictions religieuses de beaucoup de français. En 1793, on en vient à imposer le culte de la Raison et de l'Être Suprême, et à fermer les églises. En fait, c'est tout le pays qui est profondément coupé en deux entre partisans et opposants du catholicisme. Pendant la Terreur, l'anticléricalisme se confond avec l'anti royalisme et envoie même des prêtres assermentés à l'échafaud. Dans le chaos révolutionnaire, plus personne n'a de repaires sûrs, et afficher même discrètement ses convictions politiques ou religieuses peut conduire directement sous la lame de la guillotine.

En 1795, une première tentative d'apaisement arrive par un « Décret sur la liberté des cultes », première timide séparation de l'Église et de l'Etat. La religion – et l'on ne parle évidemment plus de la religion catholique – est dès lors tolérée mais reste très encadrée par un Etat suspicieux. Mais le décret enlève toute rémunération au clergé d'Etat qui se retrouve considérablement affaibli.

Lorsque Bonaparte prend le pouvoir en novembre 1799, son principal souci est de ramener l'ordre et la paix dans une France dévastée et complètement ruinée. A ce titre, il considère que la question religieuse relève d'une priorité cruciale. Il comprend que le catholicisme est majoritaire dans le cœur des français, mais tient en même temps à conserver « l'acquis » de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui accorde à chacun la liberté de conscience. Et il sait qu'il ne peut rien faire sans collaborer avec Rome. Il décide donc d'engager des négociations avec le Pape.

Le Concordat, fruit de difficiles négociations :

Elles seront très difficiles, voire houleuses. Le Vatican ne veut rien céder sur ce qu'il considère être ses prérogatives exclusives, et Bonaparte entend bien imposer ses propres résolutions dans son pays. Elles aboutissent le 15 juillet 1801 sous la forme d'un compromis que l'histoire retient sous le nom de « Concordat ». Les escarmouches finales entre Paris et le Vatican se feront sur le détail des mots. Il faut pas moins d'une bonne vingtaine de versions pour que le texte définitif soit finalement signé par les deux parties. La religion catholique est reconnue officiellement comme majoritaire en France, mais les cultes protestants et juifs sont également reconnus et admis. Une première dans l'histoire de France. Désormais, les archevêques et les évêques sont nommés exclusivement par le gouvernement à qui ils doivent prêter serment de fidélité. Mais ils sont toujours investis de leur autorité spirituelle par Rome. La vente des biens de l'Eglise sous la Révolution est actée définitivement, sans retour en arrière possible. En contrepartie, l'Etat doit assurer une rémunération décente aux évêques et aux curés.

On l'a vu, le Concordat est un compromis. Et comme tout compromis, il ne satisfait pas vraiment tout le monde. Bonaparte sait que l'autorité de Rome finira par le faire accepter par le clergé, de bonne grâce ou pas. Mais il sait aussi que les républicains seront plus difficiles à mettre au pas. Pour achever des les convaincre, il fait unilatéralement ajouter au texte des « articles organiques », officiellement conçus pour apporter des précisions au texte premier, mais qui de fait organisent plus précisément les cultes en les soumettant au pouvoir civil, allant jusqu'à définir une liturgie et un catéchisme unique pour l'Eglise de France. Ces ajouts sont évidemment dénoncés par le Pape, mais ils emportent l'adhésion des opposants républicains.

Dès lors, Bonaparte peut sans risque promulguer officiellement le Concordat, ce qu'il fait le 18 avril 1802. Malgré tous ses défauts et ses imprécisions, malgré les entorses des articles organiques et malgré les grincements de dents du Pape, le Concordat ramène la paix religieuse dans une France fatiguée de sa Révolution et qui s'apprête à embrasser son premier Empire. Bonaparte a gagné son pari.

Les tensions entre la République et la religion catholique repartiront de plus belle pendant la deuxième moitié du XIXème siècle. Néanmoins, le texte restera en vigueur jusqu'en 1905, date de la fameuse loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat qui l'abrogera complètement, sauf pour l'Alsace et la Lorraine qui seront alors sous domination allemande. C'est pourquoi ces deux territoires sont les seuls en France où les principes du Concordat sont encore en vigueur de nos jours.

Pendant cette période, 9 archevêques vont se succéder à Bourges.

Mgr de Mercy de 1802 à 1811

Le 6 juin 1802, le maire de Bourges, Callande-Clamecy, écrit sur le registre des actes de la municipalité : « Entrée pastorale de Mgr Marie-Charles-Isidore de Mercy, évêque de Luçon, nommé archevêque de Bourges par le Premier Consul par décret du 9 avril 1802, qui détermine la circonscription des archevêchés et évêchés rendus par le Concordat du 26 messidor an IX entre Bonaparte et le Pape Pie VII rétablissant le culte catholique. « Ainsi se trouve officiellement consignée l'une des dates les plus importantes de l'histoire du diocèse de Bourges, celle qui ouvre, pour un peu plus d'un siècle, l'ère concordataire. Au matin de la

Pentecôte, l'intronisation du nouvel archevêque, à laquelle assistait le préfet du Cher, M. de Luçay, avait été triomphale, rapportent les témoins. L'affluence fut telle que le prélat ne put monter en chaire pour son discours inaugural.

Mgr de Mercy avait été député du clergé aux Etats Généraux de 1789 et était resté courageusement en Vendée pendant les premières années de la Révolution. Puis à son tour, comme le plus grand nombre de ses collègues, il émigre. On le trouve d'abord en Suisse, puis à Ravenne, à Venise et à Vienne. De là il envoie clandestinement à son clergé des instructions, dont Fouché dira « qu'elles ont contribué à calmer l'agitation en Vendée où il est respecté. » Bien que Cambacérès l'eût déclaré « l'un des plus ardents adversaires de la Révolution », il se trouve sur la liste des seize prélats de l'Ancien Régime destinés à occuper un siège épiscopal et assistera à la cérémonie du couronnement de Napoléon. Mgr de Mercy se montrera tout au long de son épiscopat, un citoyen très respectueux du pouvoir tout en se réservant habilement une marge de manœuvre.

Gestion du diocèse par les vicaires généraux de 1811 à 1819

Un mandement, signé des 4 vicaires généraux en 1811 porte indiction d'un Te Deum à chanter dans toutes les églises du diocèse à l'occasion du baptême du fils de l'empereur né le 20 mars précédent.

Mgr de Mercy disparaissait au moment des démêlés de Pie VII et de l'empereur ; le diocèse en fit les frais : deux ans de vacance, jusqu'à ce qu'un décret de Napoléon, que le pape ne ratifia pas, nommât au siège de Bourges l'évêque de Plaisance, **Fallot de Beaumont** en avril 1813. Le chapitre ne lui offrit que des lettres de vicaire général capitulaire mais il s'installa tout de même dans l'archevêché. Il officie pour la première fois à la cathédrale le 26 septembre 1813, président le Te Deum qui célèbre la victoire de Dresde. En 1814, Paris tombait aux mains des Alliés. Napoléon signait son abdication et partait pour l'île d'Elbe, Fallot de Beaumont voyait donc ses espérances évanouies. Il ne serait jamais archevêque de Bourges, bien que jusqu'au bout il tentât sa chance : le 15 mai 1814, il entonne dans la cathédrale le Te Deum pour le retour du roi. Le 28 février 1815, c'est le passage à Bourges du duc d'Angoulême, neveu du roi, avec son épouse, fille de Louis XVI : arcs de triomphe, illuminations, tour de la cathédrale couverte de fanaux et de lampions, ovations de la foule. Or, deux jours auparavant, on l'ignorait, Napoléon débarquait de l'île d'Elbe. Le 20 mars, il est à Paris, tandis que la veille, Louis XVIII s'était réfugié en Belgique. Dès lors, le « Domine, Salvum fac regem (Seigneur, sauve le roi) » chanté aux messes dominicales depuis le retour de Louis XVIII fut supprimé pendant les cent jours. Pendant les cent jours on retrouve Fallot de Beaumont aux côtés de Napoléon : c'est lui qui, dans la cérémonie de Champ-de-Mai, le 1^{er} juin 1815, reçoit le serment de l'Empereur à la nouvelle constitution... Après le retour définitif de Louis XVIII, il n'aura plus qu'à se retirer. Pendant les cent jours les vicaires capitulaires, eux, font profil bas, le 18 mai 1815, ils interviennent pour rappeler que St Paul veut que nous soyons soumis à la Puissance qui gouverne. Ne pas se rallier à l'Autorité qui maintient l'ordre, c'est provoquer l'anarchie qui est le plus grand des maux. Pourtant, quelques mois plus tard, en septembre 1815, les vicaires généraux publient à l'occasion d'un mandement une violente diatribe contre Bonaparte.

Le diocèse connaît alors une nouvelle vacance supportée péniblement par des vicaires généraux qui désirent quitter (je cite) « le timon d'une administration devenue débile dans des mains presque sans pouvoir »

En 1817, Jean-Baptiste Des Gallois de La Tour est enfin nommé archevêque mais il lui faudra attendre deux ans son sacre avant d'inaugurer un épiscopat éphémère (octobre 1819 – mars 1820), le plus court qu'ait connu le diocèse. Pendant la Révolution il émigre d'abord en Italie puis en Angleterre, il attendra la chute de Napoléon pour revenir en France. Son mandement d'installation ne cache pas ses sentiments monarchistes : « Honorez le roi, révérez sa personne sacrée, soyez-lui fidèles dans tous les temps et dans toutes les circonstances. « En janvier 1820, il prescrit un service pour l'anniversaire de la mort de Louis XVI. Le 13 février a lieu l'assassinat du duc de Berry. Il associe son diocèse à ce deuil et fixe au 24 mars un service funèbre dans toutes les paroisses. Il ne se doute pas qu'à cette date il aura lui-même quitté ce monde.

Mgr Jean-Marie Cliquet de Fontenay (1820 – 1824)

Ancien vicaire général de notre diocèse, il avait vécu 18 ans dans le Berry avant d'être nommé archevêque le 18 septembre 1820. Le 6 octobre suivant, il invite les fidèles à un Te Deum pour la naissance du duc de Bordeaux (fils posthume du Duc de Berry). Au cours de son épiscopat d'autres mandements suivront qui associeront la religion à des événements politiques : prières publiques pendant les sessions des deux Chambres en 1820 et 1824, en 1823 Te Deum pour saluer la fin de la guerre d'Espagne avec la prise du Trocadéro et la délivrance du roi Ferdinand VII ; enfin en 1824, mort de Louis XVIII et avènement de Charles X. Nommé pair de France en mars 1824, il s'éteint le 13 octobre suivant. En quelques mois, l'Eglise avait vu disparaître le Pape Pie VII, la France le roi Louis XVIII, le diocèse son archevêque. Avec leurs successeurs respectifs, Léon XII, Charles X et Mgr de Villèle, une nouvelle ère va commencer.

Mgr Guillaume-Aubin de Villèle (1824 – 1841)

La Révolution arrive alors qu'il n'est encore que sous-diacre. Il émigre et est ordonné prêtre à son retour. A cette époque il catéchise une jeune élève espiègle qui s'appelle Aurore Dupin. Celle-ci, devenue plus tard sa diocésaine sous le nom de George Sand écrira dans son « Histoire de ma vie » : « Hélas, mon petit père Villèle, il m'est arrivé bien souvent de me barbouiller d'encre, de moucher la chandelle avec mes doigts... J'ai dormi au catéchisme et j'ai ronflé à la messe ; j'ai dit que vous n'étiez pas beau... « Ce jugement, vrai ou faux, n'empêchera pas Villèle d'être promu rapidement évêque de Soissons, il assistera au sacre de Charles X à Reims et sera nommé pair de France deux mois seulement après son installation à Bourges où il ne parut que le 21 juin 1825.

Sur le plan politique, son pontificat sera marqué par la Révolution de 1830. Elle affectera douloureusement l'archevêque qui, malgré son loyalisme à l'égard de la Monarchie de Juillet, se sentira rejeté dans une demi-disgrâce. Pourtant le 16 septembre 1825 il avait présidé le service anniversaire de la mort de Louis XVIII. Il fait chanter un Te Deum le 18 juillet 1830 pour la prise d'Alger. Quelques jours plus tard les quatre ordonnances de Charles X aboutissent à la sanglante matinée du 29 juillet qui fait près de 800 victimes et entraîne l'abdication du roi. Dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre la croix de la Mission de 1817 est renversée. En février 1832, il interdit à ses curés de célébrer l'anniversaire de la mort de Louis XVI. Cependant, il faut vivre et s'accommoder du nouveau régime. Louis-Philippe demande qu'un service soit célébré chaque année à l'intention des victimes de la Révolution de 1830 et Mgr de Villèle en communique la date à son clergé. Le roi, ayant été victime d'attentats en 1835 et 1836, un Te Deum d'action de grâces pour sa préservation est ordonné. La bonne entente avec le roi se manifeste aussi quant il s'agit de solliciter la charité à la suite de

calamités publiques : tel le tremblement de terre de la Martinique qui fait 500 morts en 1839, les inondations du Midi en 1840, les secours que réclament en 1841 les réfugiés espagnols. Cette bonne entente subit pourtant une éclipse lorsqu'arrive à Bourges le 25 septembre 1839 Don Carlos. Le gouvernement de Louis-Philippe l'accueille sans enthousiasme : aucun honneur royal ne doit lui être rendu. Pourtant, chaque dimanche, l'archevêque l'attend à l'entrée de la cathédrale entouré des vicaires généraux pour le conduire solennellement à la place qui lui est réservée dans le chœur pour assister à la messe. Mgr de Villèle succomba le 25 novembre 1841 d'une attaque d'apoplexie. Les obsèques donnèrent lieu à un différend entre le maire et le général opposé à la présence de l'armée à cause des opinions du défunt. Le maire usa de son droit de réquisition et le général du s'incliner. C'est sur cet incident que se termina un long épiscopat de 17 années.

Mgr Jacques-Marie-Antoine-Célestin du Pont (1842 – 1859)

17 ans, ce sera également la durée de son pontificat. Plus encore que celui de Mgr de Villèle, le pontificat de Mgr du Pont sera traversé par de graves événements politiques : la Révolution de 1848, la seconde République, les débuts du règne de Napoléon III. L'archevêque de Bourges saura, avec une souplesse parfois excessive, s'adapter successivement aux maîtres de l'heure. Il mourra comblé de titres et de décorations : commandeur de la Légion d'Honneur, sénateur de l'Empire, cardinal...

Fils d'un commissaire de la marine de nationalité sarde, il devait presque tout au cardinal de La Fare qui l'avait choisis comme vicaire général puis comme auxiliaire. Le jeune Dupont dut à l'occasion de son sacre se faire naturaliser français. Evêque à St Dié puis à Avignon, il devient archevêque de Bourges le 24 janvier 1842. L'une des premières difficultés rencontrées par le nouvel archevêque dès son arrivée provint de la présence de Don Carlos encore résident dans la ville de Bourges. Il était reçu chaque dimanche par Mgr de Villèle avec les honneurs royaux au seuil de la cathédrale ; pendant la vacance du siège les vicaires capitulaires avaient agi de même. Mgr du Pont sait que cela n'agréa pas au gouvernement de Louis-Philippe ; aussi s'en abstient-il sur le désir même du prince qui préfère paraître aux offices en simple fidèle. Don Carlos finit par abdiquer et magnanime, confère à son départ en 1845, le Grand Cordon de l'ordre de Charles III à Mgr du Pont : nouvel embarras pour ce dernier qui croit devoir s'en excuser près du ministre. Entouré de trois vicaires qui avaient toute sa confiance, Mgr du Pont entama sans grandes difficultés les premières années de son pontificat. Pas de heurts avec le gouvernement. L'une de ses premières Lettres à ses curés leur demande de célébrer le 1^{er} mai 1842 la fête du roi. En février 1848 la Révolution éclate à Paris entraînant l'abdication de Louis-Philippe. Le 5 mars, les deux commissaires de la République (dont le célèbre avocat Michel de Bourges) rendent visite au cardinal qui la leur rend en les assurant de son adhésion au nouveau gouvernement. Après le coup d'état du 2 décembre 1851, le prince-président Napoléon avait manifesté son intention d'une restauration impériale. Il arrive le 14 septembre à Bourges et se rend d'abord à la cathédrale où il est reçu sur le parvis par le cardinal entouré de son clergé. Pas de discours officiel : un mot, un mot seulement qui en dit plus que de longues phrases et qui déchaîne l'enthousiasme : « Sire ».

Les obsèques de Mgr du Pont eurent lieu dans la simplicité le 7 juin 1859.

Mgr Alexis-Basile Menjaud (1859 – 1861)

Originaire d'une famille de cultivateurs du Gard, il était évêque de Nancy lorsqu'il fut amené à succéder au cardinal du Pont. Durant son cours pontificat peu nombreux seront les mandements de Mgr Menjaud : une douzaine environ dont trois seulement se rapportent à des événements politiques : en juin 1860, ordonnance d'un Te Deum après l'annexion à la France de Nice et de la Savoie ; en juillet, service funèbre pour le prince Jérôme Bonaparte ; en août, quêtes et prières pour les chrétiens de Syrie persécutés par les Turcs.

Napoléon l'estimait et le recevait fréquemment puisqu'il lui avait conféré le titre de premier aumônier de l'Empereur. A sa mort un prêtre berrichon prononça cette phrase : « Notre pieux archevêque se taisait sur le pape mais parlait sans cesse de sa confiance et de son affection pour l'Empereur. »

Mgr Charles-Amable de la Tour d'Auvergne Lauraguais (1861 – 1879)

Depuis le Moyen Age les la Tour d'Auvergne comptaient une dizaine d'archevêques et d'évêques ainsi que six cardinaux. Mgr de la Tour d'Auvergne semblait donc destiné aux plus hautes dignités de l'Eglise. Dès la première année de son épiscopat, l'archevêque eut l'honneur de recevoir Napoléon III, l'impératrice Eugénie et le petit prince impérial. Voyage triomphal en vue de doter la ville de Bourges d'établissements militaires assurant sa prospérité. Accueil à 17h pour un Domine salvum fac imperatorem puis dîner à la préfecture. Malheureusement, le 19 juillet 1870 l'Empire Français déclare la guerre à la Prusse. Rapidement un certain nombre de blessés sont dirigés sur Bourges : le Grand Séminaire et le Palais épiscopal en abritent tandis que Saint Célestin loge des jeunes recrues de la garde mobile. A la suite du siège de Paris l'armistice est signé à Versailles le 28 janvier 1871. Il est suivi de tristes lendemains. A cette date la guerre civile est déjà déclarée à Paris. Elle atteint son paroxysme avec l'exécution des otages de la Commune. Parmi eux se trouvent deux religieux berrichons : un Dominicain et un Jésuite. Ils furent fusillés le 25 mai 1871. Le lendemain, c'est au tour du Père Anatole de Bengy d'être sauvagement assassiné. La loi sur la liberté de l'enseignement supérieur votée en 1875 permet la fondation de l'Institut catholique de Paris à laquelle l'archevêque de Bourges prend une part active. Pie IX le désirerait archevêque de Lyon, mais le gouvernement, le jugeant trop ultramontain, se garde de le proposer. Le 14 juin 1879, il reçoit une lettre de M. Eugène Brisson, maire de Bourges, notifiant que désormais les processions seront interdites sur le territoire de la commune ; mesure qui afflige profondément l'archevêque et qui dénote un changement de climat dans les relations entretenues jusqu'alors entre l'Eglise et le pouvoir temporel. Mgr de la Tour d'Auvergne décèdera à 53 ans le 17 septembre 1879.

Mgr Jean-Joseph Marchal (1880 – 1892)

Il était évêque de Belley et âgé de 69 ans lorsqu'il fut nommé archevêque de Bourges. En 1880 il écrit une lettre publique à M. Grévy, président de la République, pour protester contre les décrets de Jules Ferry interdisant l'enseignement aux congrégations non autorisées et prononçant la dissolution de la Compagnie de Jésus : mesure entraînant pour les Jésuites de Bourges l'abandon de leur maison de Saint Bonnet. L'année suivante, il adresse une lettre publique à un député du Cher pour protester contre la loi astreignant les séminaristes au service militaire, sans prévoir les conséquences heureuses d'une mesure qui assurerait au cours des deux guerres futures la popularité du clergé et ferait tomber en grande partie l'anticléricalisme. Il mourut à Bourges le 26 mai 1892, jour de l'Ascension.

Mgr Jean-Pierre Boyer (1893 – 1896)

D'abord évêque de Clermont, il devient archevêque de Bourges après avoir refusé les archevêchés d'Aix, Besançon et Cambrai. En 1894 il préside un service solennel à la suite de l'assassinat du président Sadi Carnot et des prières publiques à l'occasion du décès du tsar Alexandre III. Mgr Boyer est nommé cardinal par Léon XIII le 29 novembre 1895. Il se rendit à Paris le 11 décembre pour recevoir, selon l'usage, la calotte et la barrette rouge des mains du président de la République, Félix Faure. Il déclara suite à cette remise : « L'Eglise ne sollicite ni faveurs ni privilèges. Elle demande seulement la justice et la liberté garanties par les lois qui sont communes à tous les citoyens. Il décède le 16 novembre 1896.

Mgr Pierre-Paul Servonnet (1897 – 1909)

L'évêque de Digne, Mgr Servonnet, fit son entrée comme nouvel archevêque de Bourges le 3 août 1897. Il était âgé de 67 ans. Déjà, quelques ombres se projetaient sur cette installation qui inaugurerait vraisemblablement le plus agité et le plus contesté de la période concordataire. Dès son arrivée il assiste à Châteauroux à l'inauguration du monument élevé à la mémoire des morts de 1870 originaires du département de l'Indre et y présente son clergé au ministre du gouvernement. Sa nomination d'officier de la Légion d'Honneur en août 1899 est interprétée par ses opposants comme la récompense du gouvernement à un docile fonctionnaire... Mais à peine quelques semaines s'écoulaient-elles que l'archevêque verra tomber ses illusions, s'il en avait eu vraiment, sur la bienveillance du dit gouvernement à son égard. L'interdiction de consacrer l'église abbatiale de Fontgombault lui sera une pénible humiliation. La cérémonie avait été fixée au 5 octobre 1899. L'abbé Frémont était présent et note dans son journal « Au moment où nous allions procéder à la consécration, dépêche foudroyante du préfet proscrivant toute cérémonie publique dans une chapelle qui appartient à une congrégation considérée comme non autorisée ». Cette triste matinée sonnait le glas avant-coureur de la dissolution de la communauté cistercienne de Fontgombault. En 1901, la politique religieuse du gouvernement apporte à Mgr Servonnet et à son clergé les plus graves préoccupations. C'est d'abord la loi du 1^{er} juillet 1901 qui interdit toute activité aux congrégations religieuses non autorisées et qui entraîne la fermeture de plusieurs milliers de leurs écoles. Presque toutes celles qui demandent cette autorisation se la voient refuser. En octobre 1902 est divulguée une lettre de protestation préparée clandestinement et signée de 74 membres de l'épiscopat dont l'archevêque de Bourges. Mgr Servonnet déclara à cette occasion : « Quod debuimus facere, fecimus ». Nous avons fait ce que nous devons faire, ajoutant toutefois que toute manifestation intempestive serait un obstacle à la bienveillance qu'il voulait croire encore possible de la part du gouvernement. Aussi, à la suite des circulaires ministérielles d'avril 1903, interdisant aux fidèles l'accès aux chapelles non autorisées et aux religieux l'exercice de la prédication, il se range, cette fois parmi la dizaine d'évêques qui acceptent ces mesures, voulant, dit l'un d'eux se montrer conciliant jusqu'à l'extrême limite. Cette conciliation n'arrête pas le cours des événements. Dès juillet 1902, les écoles dirigées par des religieuses de congrégations extradiocésaines sont contraintes de disparaître. Les congrégations diocésaines de la Charité, de Marie-Immaculée et de Buzançais formulent des demandes d'autorisation aussitôt rejetées. Les Fidèles Compagnes de Jésus prennent le chemin de l'exil en avril 1904. Puis se sont les Bénédictines qui partent en Espagne et les Ursulines en Belgique. Les Frères des écoles chrétiennes ferment les treize établissements qu'ils possèdent en Berry. Les Sœurs de la Charité ont déjà quitté les services de l'asile de Beauregard et de l'Hôpital Militaire de Bourges. Mgr Servonnet rend visite à ces communautés pour leur

exprimé sa sympathie. Onze autres établissements sont visés par un décret du 18 janvier 1905. Et la proscription continue. Parmi les 725 établissements frappés en juillet 1906, dix appartiennent au diocèse de Bourges ; l'année suivante cinq autres dans l'Indre. La Maîtrise de la cathédrale est atteinte à son tour. En juillet 1907 un nouveau décret du Journal Officiel ordonnera encore la fermeture de quatre écoles dans l'Indre. Mais déjà est consommée la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Devant la perspective de cette séparation, Mgr Servonnet avait adhéré le 30 mars à la Lettre de protestation des cardinaux français au Président de la République puis le 18 juin, recevant son clergé, avait dit son angoisse. La loi ayant été votée le 9 décembre suivant, les inventaires des biens ecclésiastiques commencent dès le début de 1906. Le palais épiscopal est visité le 1^{er} février et Mgr Servonnet lit une ferme protestation à l'inspecteur de l'enregistrement. Même déclaration le 9 février lors de l'inventaire de la cathédrale dont les avenues, par arrêté préfectoral, avaient été gardées militairement. L'armée avait été également mobilisée autour de Notre-Dame et de Saint Bonnet où se produisirent quelques échauffourées entre les fidèles et les agents du Domaine. Dans l'ensemble du diocèse, tout se passa dans le calme, sans comparaison avec les incidents de l'Ouest ou du Nord. Le 14 décembre, Mgr Servonnet est expulsé de l'archevêché. Quand, accompagné de ses vicaires généraux, il apparaît sur la place, une immense ovation de 4000 fidèles l'acclame aux cris de « Vive Monseigneur, vive la Liberté, vive le Pape ! ». Ainsi se termine un siècle de Concordat et ses relations plus ou moins houleuses entre l'Eglise et l'Etat.

Guy Dessenne, le 1^{er} avril 2019.